

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes  
du Pays de Weppesdu 12 septembre 2013Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-  
Weppes*Le 12 septembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de RADINGHEM-EN-WEPPEs, après convocation légale faite le 1<sup>er</sup> août, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.*NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 23  
de présents : 15  
de votants : 17**Etaient présents** : Mmes BLONDEL, GLORIAN, LEMAHIEU, MM. BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LESAFFRE, VASSEUR, WOLFCARIUS**Absents excusés** : Mme ELOIRE, LUNG, MM., BAJEUX, CAPPELLE, DUFRENOY, GALAND, LEDOUX, VANDRIESSCHE.**Pouvoirs** : M. BAJEUX à M. WOLFCARIUS, M. VANDRIESSCHE à M. BORREWATER

= = = = =

**Acceptation de l'expertise du véhicule 6516XY59**

Suite au vol de la remorque HUBIERE immatriculée 6516XY59 survenu le 10 janvier 2013, le cabinet CORNUT, mandaté par Groupama, a estimé la valeur du véhicule avant sinistre à 2 990 € TTC soit 2 500 € HT.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir valider cette estimation et de l'autoriser à signer les documents relatifs à l'acceptation de l'expertise et à la cession du véhicule.

Après délibération et vote, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte les conclusions de l'expertise réalisée par le cabinet CORNUT,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'acceptation de cette expertise et à la cession du véhicule en question.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

